

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 530-2019

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 530-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 499 338 \$ pour des travaux de construction de bordures de rues et de pavage sur les rues du Semeur et des Prés.

Que ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 octobre 2019;

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières;

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 22^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Secrétaire-trésorière / directrice générale